

30/05/2015

N°8



INTERSYNDICALE DES PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ONCFS

MOT D'ORDRE INTERSYNDICAL

Afin que chaque agent puisse être couvert par le mot d'ordre, l'intersyndicale apporte des précisions sur les actions et les personnels concernés par le mouvement intersyndical commencé le 12 février.

Ce mouvement social concerne :

L'ENSEMBLE des contractuels et des fonctionnaires de l'ONCFS.

Faisant suite au courrier de l'intersyndicale adressé au Secrétaire Générale du MEDDE en date du 26 mai 2015, donnant un ultimatum au 1^{er} juin 2015 et dans l'attente de la parution des arrêtés relatifs aux mesures transitoires du personnel contractuel de l'ONCFS

L'intersyndicale SNE-FSU et EFA-CGC appelle :

**A compter du 1^{er} juin 2015, et pour une durée illimitée
au ralentissement de l'ensemble de la gestion administrative dans les services**
(Courriers, mails, appels téléphoniques)

- ❖ **Pour les mails** : mise en place sur la messagerie d'un renvoi automatique du message suivant : « *en raison du mouvement social des personnels contractuels de l'oncfs, en attente d'améliorations statutaires depuis 15 ans, les dossiers et messages seront traités sans garantie de délais* »
- ❖ **Pour les réponses écrites** : rajout d'une vignette avec la mention suivante : « *en raison du mouvement social des personnels contractuels de l'oncfs, en attente d'améliorations statutaires depuis 15 ans, les dossiers et messages seront traités sans garantie de délais* ».
- ❖ **Pour le permis de chasser** : arrêt de l'envoi des convocations à l'examen du permis de chasser et non traitement des demandes.
- ❖ **Pour l'indemnisation des dommages liés aux attaques de loups et de lynx** : arrêt des indemnisations versées aux éleveurs.

**SOYONS TOUS DANS L'ACTION
AVEC LES CONTRACTUELS DE L'ONCFS**

Transmission d'une copie au responsable administratif des locaux